



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)

QUINZIÈME SESSION

Port of Spain, Trinidad et Tobago, 26-28 mars 2014

Principales décisions et recommandations de la trentième session du COFI et de la
quatorzième réunion de la COPACO

RÉSUMÉ

1. Le présent document examine les principaux thèmes abordés à l'occasion de la trentième session du Comité des pêches de la FAO (COFI) et de la quatorzième réunion de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO). Les versions intégrales des rapports de ces deux réunions sont disponibles respectivement sous les cotes WECAFC/XV/2014/Ref.4 et WECAFC/XV/2014/Ref.2.
2. La Commission est invitée à débattre sur les décisions et les recommandations de ces deux réunions et à proposer des actions afin que la COPACO et ses membres donnent suite à celles-ci.

1. Trentième session du Comité des pêches. Rome, 9-13 juillet 2012

QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE RÉGLEMENTATION PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

Le Comité:

- i) **a mis en avant** qu'il fallait continuer à améliorer la gestion des pêches et a encouragé la FAO à assumer un rôle de chef de file sur ces questions et notamment à formuler des directives mondiales en faveur de la durabilité et à aider les États côtiers en développement à renforcer leurs capacités de gestion (paragraphe 19);
- ii) **a encouragé** la FAO à poursuivre sa collaboration fructueuse avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation maritime internationale (OMI) (paragraphe 24);

- iii) **a demandé** au Groupe consultatif spécial d'experts chargé de l'évaluation des propositions soumises au Secrétariat de la CITES de se pencher davantage sur les questions techniques liées à la gestion des pêches et au commerce international, conformément au mandat du Groupe consultatif, tout en soulignant que celui-ci avait un rôle scientifique primordial (paragraphe 34);
- iv) **s'est déclaré favorable** à ce que la FAO poursuive sa collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les sujets concernant le commerce du poisson et des produits de la pêche, en particulier en participant aux négociations sur les subventions à la pêche dans le cadre du cycle de Doha, compte tenu des droits et obligations des membres de l'OMC (paragraphe 35);
- v) **s'est dit favorable** à la création d'un groupe de travail consultatif de la FAO sur les ressources et les technologies génétiques, qui serait chargé de conseiller la FAO sur des questions en rapport avec les ressources génétiques aquatiques et les technologies correspondantes, en vue d'améliorer la coopération internationale sur la gestion des ressources génétiques aquatiques (paragraphe 39j);
- vi) **a demandé instamment** à la FAO de mettre davantage en avant le rôle du poisson dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition, et notamment des travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale en veillant à ce qu'il en soit tenu compte lors de l'élaboration et de l'amélioration des cadres mondiaux et régionaux de conservation et de gestion des océans, y compris en renforçant la coordination et l'intégration (paragraphe 45);
- vii) **a prié instamment** l'Organisation d'affirmer son rôle de chef de file dans le cadre du débat sur la gouvernance des océans en matière de pêche et d'aquaculture et des travaux des instances et mécanismes chargés de définir des orientations dans ces domaines (paragraphe 46);
- viii) **a demandé** à la FAO de s'occuper de la question des gisements d'hydrocarbures sous-marins et d'évaluer les risques que l'exploitation de ces gisements pourrait présenter pour la pêche et la sécurité alimentaire (paragraphe 50);
- ix) **est convenu** qu'il fallait mettre au point des stratégies d'application des directives à divers niveaux, y compris en réformant les politiques existantes s'y rapportant (paragraphe 52h);
- x) **a estimé** que, malgré quelques progrès, la pêche INDNR était toujours un problème persistant et pressant ayant un impact négatif sensible sur la durabilité des activités de pêche et la sécurité alimentaire (paragraphe 53);
- xi) **est convenu** que la FAO devait veiller plus particulièrement à relever les défis en rapport avec son mandat fondamental et unir ses efforts à ceux de ses partenaires, notamment grâce à une meilleure coordination avec les autres organismes intergouvernementaux du système des Nations Unies (paragraphe 63).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

Le Comité:

- i) **a recommandé** à la FAO d'aider davantage les pays en matière de collecte de données et de contrôle de la qualité (paragraphe 14);
- ii) **a préconisé** que d'autres études soient menées sur l'impact des activités de pêche industrielle sur les espèces correspondant aux niveaux trophiques inférieurs (paragraphe 20);
- iii) **a souligné** l'importance des activités de la FAO sur les pêches en eaux profondes (paragraphe 21);
- iv) **a demandé** à la FAO de prêter un appui technique, notamment pour l'élaboration de plans de gestion durable de l'aquaculture (paragraphe 22);
- v) **est convenu** que le Secrétariat devrait étudier les possibilités relatives à une indexation claire et une rationalisation du Code et de ses instruments connexes (paragraphe 26b);
- vi) **a demandé** que l'analyse de la mise en œuvre du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-Requins) soit poursuivie (paragraphe 26g);
- vii) **a insisté** sur le fait qu'il fallait veiller à ce que le problème des prises accessoires et des rejets soit traité de manière approfondie dans les évaluations concernant la conservation et la gestion, dans le cadre d'une approche écosystémique (paragraphe 26m);
- viii) **a souligné** l'importance des activités de renforcement des capacités conduites par la FAO en matière d'accès aux marchés et de valeur ajoutée, en particulier pour les petits producteurs et transformateurs des pays en développement (paragraphe 28);
- ix) **a approuvé** le programme de travail élaboré par le Sous-Comité concernant les activités futures ayant trait à la mise au point de directives relatives aux pratiques optimales en matière de traçabilité (paragraphe 30);
- x) **est convenu** que les programmes d'écoétiquetage pouvaient avoir une incidence sur la gestion des pêches et les retombées économiques (paragraphe 33);
- xi) **a réitéré** son appui aux activités de la FAO en ce qui concerne les espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales intéressant la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et **a souligné** que ces activités devaient être financées au titre du Programme ordinaire de la FAO (paragraphe 34);
- xii) **a réitéré** sa demande d'assistance supplémentaire en faveur du développement de l'aquaculture en Afrique et dans les petits États insulaires en développement (PEID) (paragraphe 39b);
- xiii) **a rappelé** qu'il fallait augmenter l'allocation des ressources financières aux activités aquacoles du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO (paragraphe 39c);
- xiv) **a encouragé** le Secrétariat à assister aux réunions des autres organisations internationales compétentes afin de s'assurer qu'elles portent toute l'attention requise aux activités concernant la pêche (paragraphe 49);
- xv) **a prié** la FAO de continuer à fournir un soutien technique aux organismes régionaux et nationaux des pêches, en particulier à l'appui de la pêche artisanale (paragraphe 50);

- xvi) **a prié** la FAO de se pencher sur les impacts de l'acidification des océans et du changement climatique, et d'œuvrer en coopération avec d'autres organisations à la lutte contre la pollution des océans (paragraphe 50);
- xvii) S'agissant de l'élaboration de directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, **s'est dit favorable** à la conduite de nouvelles consultations nationales et régionales, et à l'organisation d'une consultation technique intergouvernementale en mai 2013. Il a également noté la nécessité d'un financement adéquat pour assurer une participation régionale équilibrée des gouvernements, ainsi qu'une large participation des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes (paragraphe 52b);
- xviii) **a demandé** au Secrétariat d'organiser une deuxième réunion de reprise des travaux de la consultation technique, afin d'obtenir au plus vite un consensus sur le projet de critères d'évaluation de la conduite de l'État du pavillon (paragraphe 55);
- xix) **a réaffirmé son appui** à la poursuite de l'élaboration du Fichier mondial par la FAO selon une approche progressive de nature à éviter que cet instrument ne soit excessivement coûteux et en coordination avec les autres initiatives existantes (paragraphe 56a);
- xx) **a exhorté** la FAO, les membres, les ONG et les autres donateurs à prêter un appui financier et technique aux pays en développement pour leur permettre de renforcer leurs capacités sous toutes leurs formes en vue de lutter contre la pêche INDNR (paragraphe 57);
- xxi) **a demandé instamment** au Secrétariat de faire en sorte que les priorités dans le domaine des pêches et de l'aquaculture soient prises en compte dans les objectifs stratégiques (paragraphe 65).

2. Quatorzième session de la Commission, Panama, Panama, 6-9 février 2012.

Rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La quatorzième réunion de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest s'est tenue à Panama (Panama), du 6 au 9 février 2012, à l'aimable invitation du gouvernement du Panama. L'ouverture de la réunion a été prononcée par M. A. Osorio, ministre du développement agricole du Panama.

PARTICIPANTS

2. Les 20 membres indiqués ci-après ont participé à cette réunion: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Brésil, Dominique, République dominicaine, Union européenne, France, Grenade, Haïti, Honduras, Mexique, Pays-Bas, Nicaragua, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago et États-Unis. Le Belize, la Guinée, le Guyana, la Jamaïque, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Venezuela ont transmis leurs excuses de ne pas pouvoir participer. La liste des participants, y compris des observateurs et d'autres participants, figure en Annexe B.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION

3. M. Giovanni Lauri (Panama) a été élu Président de la Commission. Mme Christine Chan A Shing (Trinité-et-Tobago) et M. Lionel Reynal (France) ont été élus premier Vice-président et second Vice-président respectivement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. La Commission a adopté l'ordre du jour présenté dans l'Annexe A.

EXAMEN DE L'ÉTAT DES PÊCHES DANS LA RÉGION DE LA COPACO

5. La Commission s'est penchée sur l'examen de l'état des pêches dans la région de la COPACO, présenté dans le document COPACO/XIV/2012/2. Lors des débats, elle a insisté sur l'importance de progresser dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). La Commission a exprimé son inquiétude face à la tendance à la baisse observée dans les stocks de poissons et les captures de nombreuses espèces importantes des points de vue commercial et récréatif. La nécessité urgente d'accroître la coopération en vue d'améliorer l'aménagement a été soulignée. Les membres ont sollicité à la Commission de venir en aide aux petits pays en matière de collecte et d'analyse de données, afin de compléter les travaux menés avec le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM). Il a été fortement recommandé à la Commission de se tenir prête à aborder des questions inattendues, telles que l'invasion de la sargasse et ses effets incertains sur la fécondité et la survie du poisson volant et des coryphènes durant les premiers stades de développement. Il a également été demandé à la Commission de réaliser un suivi de la situation des coryphènes, qui pourraient être en surpêche dans les Caraïbes Orientales.

PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DU COFI ET DE LA TREIZIÈME RÉUNION DE LA COPACO

6. La Commission a pris note des décisions et des recommandations de la vingt-neuvième session du COFI et de la treizième réunion de la COPACO, présentées dans le document WECAFC/XIV/2012/3.

7. Plusieurs délégations ont exprimé leur vive préoccupation devant la faible représentation des membres de la COPACO aux réunions internationales importantes, telles que les sessions du COFI. Cette faible représentation est due, entre autres, à des restrictions budgétaires, et il a été suggéré de rechercher des partenariats avec le secteur privé afin de garantir les ressources nécessaires, plutôt que de dépendre exclusivement de l'appui des gouvernements et des donateurs. Il a également été proposé d'utiliser les cadres existants aux échelons régional (COPACO) et sous-régional (OSPESCA, CRFM) en vue de garantir la meilleure utilisation possible des ressources disponibles ainsi que la présentation des intérêts de la région lors des réunions internationales.

RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DU GROUPE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF (GSC) DE LA COPACO

8. La Commission a remercié les membres du GSC pour leur travail et adopté le rapport de la cinquième session du GSC, y compris ses conclusions et ses recommandations, présentés dans le document COPACO/XIV/2012/4. Les effets favorables découlant d'avoir invité des cadres

sous-régionaux, des institutions de recherche, des organisations non gouvernementales (ONG) et des projets pertinents à la réunion ont été notés et appuyés.

ACTIVITES MENEES PENDANT LA PERIODE INTERSESSIONS ET QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE LA COMMISSION

9. La Commission a examiné les activités menées pendant l'intersessions par la Commission et la FAO dans la région de la COPACO, présentées dans le document COPACO/XIV/2012/5, et salué les accomplissements et les résultats détaillés.

10. De nombreuses délégations ont manifesté leur préoccupation face au niveau d'exploitation des stocks d'holothuries et à la présence d'espèces envahissantes telles que la rascasse volante. Le travail mené sur l'élaboration d'un Plan d'action régional de lutte contre la rascasse volante par le GCFI et d'autres organismes a été salué.

11. La Commission est convenue de maintenir l'ensemble des groupes de travail (sur la langouste blanche, le poisson volant, les DCP, le strombe rose, le mérrou rayé et les rassemblements de ponte de frai) comme groupes de travail conjoints de la COPACO avec des organisations partenaires. Il a été considéré que ces partenaires étaient en mesure de jouer un rôle de premier plan.

12. L'importance que revêt l'appui d'un développement responsable de l'aquaculture dans la région a été soulignée, ainsi que la nécessité de réaliser un atelier régional sur la collecte de données et les statistiques, conformément à ce qui avait été établi dans le programme de travail pour la période 2008-2009.

13. La Commission a débattu sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable dans la région de la COPACO, présentés dans le document COPACO/XIV/2012/13.

14. La Commission a adopté les conclusions et les recommandations formulées par l'atelier régional de politique et de planification sur le Code de conduite pour une pêche responsable dans les Caraïbes visant à parvenir à une amélioration de l'aménagement et de l'utilisation des ressources halieutiques dans la région des Caraïbes, organisé à la Barbade du 6 au 9 décembre 2011, présentées dans l'Annexe C.

15. Plusieurs délégations ont informé la Commission des réglementations récentes de l'OSPESCA (sur la langouste, le prélèvement des ailerons de requins, le code d'éthique et le registre des flottilles) qui appuient la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable en Amérique centrale. Le rôle important joué par les pêcheurs et les organisations de pêcheurs dans la mise en œuvre du Code de conduite a été souligné et encouragé. En outre, le suivi de la mise en œuvre du Code de conduite, y compris l'utilisation du questionnaire biennal, a été jugé utile pour rappeler aux gouvernements les actions et les mesures devant être appliquées. Reconnaissant la possibilité d'utiliser les données satellitaires pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS), comme c'est le cas aux États-Unis et au Panama, le Panama a invité les autres membres à s'appuyer sur son expérience dans ce domaine.

LOGO DE LA COPACO

16. La Commission a remercié les créateurs de la FAO, du Panama et de l'OSPESCA pour les logos originaux préparés ainsi que le délégué de Sainte-Lucie pour sa proposition. Le logo ci-après, élaboré par Mme Sylviane Borghesi, a été sélectionné par les membres pour représenter la COPACO.



RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ACTIVES DANS LA REGION DES CARAÏBES

17. M. Robin Mahon a exposé brièvement une approche de la gouvernance océanique dans la région des Caraïbes mise au point par le Projet du grand écosystème marin des Caraïbes (Projet CLME), qui oriente sa mise en œuvre. Celle-ci a également été adoptée par la Commission de la Mer des Caraïbes de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) afin de renforcer la gouvernance. Cette approche peut être décrite comme un régime de gouvernance océanique sous la forme d'un réseau impliquant l'ensemble des organisations ayant un mandat lié à la gouvernance océanique, y compris un mandat lié aux pêches.

18. La Commission a estimé qu'il serait utile de collaborer avec la Commission de la mer des Caraïbes par le biais de la fourniture d'une interface science-politique axée sur l'intégration pour l'élaboration d'une politique océanique régionale dans les Caraïbes. Cette collaboration permettrait de contribuer à la fonctionnalité d'autres organisations dans la région.

19. Il a été suggéré de renforcer la relation de la Commission avec les Secrétariats de la Convention de Cartagena et de la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer.

APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES ET DES ACCORDS INTERNATIONAUX PAR LA COPACO

20. La Commission a félicité le Secrétariat pour le rapport sur la mise en œuvre des directives et des accords internationaux par la COPACO, présenté dans le document COPACO/XIV/2012/6. La Commission a noté l'importance d'établir un groupe de travail sur l'aménagement des pêches profondes afin d'assurer une approche de précaution pour ce type de pêche. La Commission a approuvé la résolution figurant en Annexe D.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COPACO

21. La Commission a examiné le projet de Règlement intérieur révisé proposé en Annexe 3 du document COPACO/XIV/2012/8. Les révisions proposées visent à réactiver la Commission

moyennant l'amélioration des procédures et de la prise de décisions pour une administration plus claire et efficace. Consciente que la présence des deux-tiers des membres de la COPACO est requise pour pouvoir amender le Règlement existant, ce qui ne fut pas le cas lors de cette réunion, la Commission est convenue en principe sur le projet de Règlement intérieur, en exprimant néanmoins sa préoccupation quant à la formulation de certains articles, et a recommandé de considérer son adoption lors d'une réunion à laquelle serait présent le nombre de membres requis. La Commission a estimé que le projet de Règlement révisé présenté en Annexe E pourrait contribuer considérablement au renforcement du fonctionnement de la Commission et est convenue que celui-ci devrait être mis en œuvre de facto.

22. Les articles proposés relatifs à la résiliation de la qualité de membre de la COPACO en cas de non-participation à deux réunions consécutives, qui seront examinés lors d'une réunion ultérieure de la COPACO, ont été longuement débattus. Notant que les membres devraient demeurer actifs en participant aux réunions de la COPACO, un processus a été privilégié permettant de mettre fin à la qualité de membre afin de travailler avec les membres pour surmonter les obstacles à leur participation régulière. Ces mesures ne devraient pas porter préjudice aux pays moins développés pouvant avoir des difficultés pour obtenir un appui financier pour participer.

23. Une proposition de procédure de facto relative à l'utilisation de langues de travail dans les groupes de travail et d'autres activités de la COPACO a été débattue. La Commission n'a pas pris de décision à cet égard. Le Secrétariat a souligné que les restrictions budgétaires du Programme ordinaire de la FAO au profit de la région ne permettraient pas à la FAO de continuer de fournir les services de traduction et d'interprétation comme par le passé. Le Secrétariat a appelé les membres à fournir des ressources extrabudgétaires afin d'appuyer les besoins de traduction et d'interprétation ou à faire preuve de flexibilité dans l'organisation des groupes de travail.

COMITE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DES PECHEES DANS LES PETITES ANTILLES

24. La Commission a examiné une proposition visant à éliminer le Comité du développement et de l'aménagement des pêches dans les Petites Antilles, présentée dans le document COPACOXIV/2012/9. Il a été reconnu que le Comité est resté actif jusqu'en 1995, et que depuis il est demeuré largement en sommeil. La Commission a décidé qu'il conviendrait de maintenir le Comité durant la période intersessions afin d'assurer la couverture de son mandat par d'autres organes régionaux existants ou émergents.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PECHEES DE LA REGION DE LA COPACO

25. La Commission a débattu sur le document COPACO/2012/XIV/10 relatif à la réduction de la vulnérabilité des pêcheurs, des pisciculteurs et de leurs communautés face aux catastrophes et aux impacts du changement climatique. La Commission a reconnu que la question est fondamentale dans la région. Les membres ont signalé des conditions climatiques inhabituelles et des catastrophes ayant frappé les côtes, les communautés de pêcheurs et les ressources halieutiques. Les exemples évoquent de graves inondations et les dommages aux infrastructures en découlant, des glissements de terrain suite à de fortes pluies, des ouragans et la sédimentation qui en résulte, ainsi que la mortalité en masse de poissons provoquée par les marées rouges ou les variations des précipitations. Les récifs coralliens, les prairies sous-marines et les mangroves, qui sont à la base des pêches et des moyens d'existence dans la région, sont également frappés, ce qui a un impact négatif sur la sécurité alimentaire.

26. La Commission a pris note de nombreuses initiatives dans la région visant à renforcer les cadres normatifs, législatifs et opérationnels en abordant les impacts du changement climatique et les risques de catastrophe dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Les organisations régionales et les membres ont fait rapport sur les efforts consentis pour inclure l'adaptation au changement climatique et la réduction et la gestion du risque de catastrophe dans leurs cadres stratégiques et leurs programmes, en vue d'améliorer l'intégration du changement climatique et des risques de catastrophe dans les stratégies et les politiques de pêche, et d'accroître la résilience des communautés de pêcheurs.

27. La Commission a recommandé que ce point soit inclus dans l'ordre du jour des prochaines réunions de la COPACO et sollicité l'appui de la FAO pour aider les pays à identifier et mettre en œuvre des mesures et des programmes appropriés.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COPACO (2012–2013)

28. La Commission a examiné le projet de programme de travail de la COPACO (2012–2013) présenté dans le document COPACO/XIV/2012/12. Les membres ont félicité le Secrétariat pour son excellent travail dans la préparation du projet de programme de travail et encouragé la collaboration des membres pour la préparation des programmes de travail à l'avenir. Après avoir débattu, la Commission est convenue de changements mineurs aux propositions sur les groupes de travail et a approuvé le programme de travail présenté en Annexe F.

29. La délégation des États-Unis a déclaré qu'elle appuierait le groupe de travail sur le strombe rose.

30. Il a été convenu d'élargir le groupe de travail sur le mérrou rayé à un groupe de travail sur les rassemblements de ponte de frai.

31. La question des rascasses volantes a été soulevée, en soulignant qu'elle exige la mise en place de projets d'atténuation en raison des graves menaces que cette espèce suppose pour les pêches. Il a été suggéré d'établir des liens entre la COPACO et d'autres initiatives en cours dans la région. Les membres ont été informés que la rascasse volante figure à l'ordre du jour du prochain Conseil ministériel du CRFM, qui se tiendra en avril 2012, qu'une réunion conjointe CRFM/OSPESCA abordera cette question, et qu'une session sera organisée lors de la prochaine réunion du GCFI en novembre 2012. La Commission a souligné qu'un cadre régional centralisant l'information et contribuant à l'élaboration d'un plan d'aménagement régional, d'un plan d'action et d'une base de données était requis de manière urgente.

32. Les mandats des groupes de travail ci-après ont été adoptés et figurent dans les Annexes indiquées:

- Groupe de travail OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC sur la langouste blanche en Annexe G;
- Groupe de travail COPACO/OSPESCA/CRFM/CFMC sur la pêche récréative en Annexe H;
- Groupe de travail CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM sur le strombe rose en Annexe I;
- Groupe de travail IFREMER/COPACO sur le développement durable de la pêche au moyen de dispositifs ancrés de concentration du poisson (DCP) dans les Petites Antilles en Annexe J;
- Groupe de travail CRFM/COPACO sur le poisson volant des Caraïbes Orientales en Annexe K;

- Groupe de travail de la COPACO sur l'aménagement des pêches profondes en Annexe L, et;
- Groupe de travail CFMC/COPACO sur les rassemblements de ponte de frai en Annexe M.

AUTRES QUESTIONS

33. Aucune autre question n'a été soulevée.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

34. La Commission a salué la proposition tentative du délégué de la Trinité-et-Tobago d'accueillir la prochaine réunion de la COPACO, à une date à convenir. Le Président pro tempore de l'OSPESCA et le délégué du Honduras ont également formulé une proposition préliminaire d'accueillir la réunion suivante.

ADOPTION DU RAPPORT

35. Le rapport a été adopté le jeudi 9 février 2012 à 11h00.